RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNEE 2025

Pôle SEI / service prévention et gestion des déchets

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE
115 rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-Saône

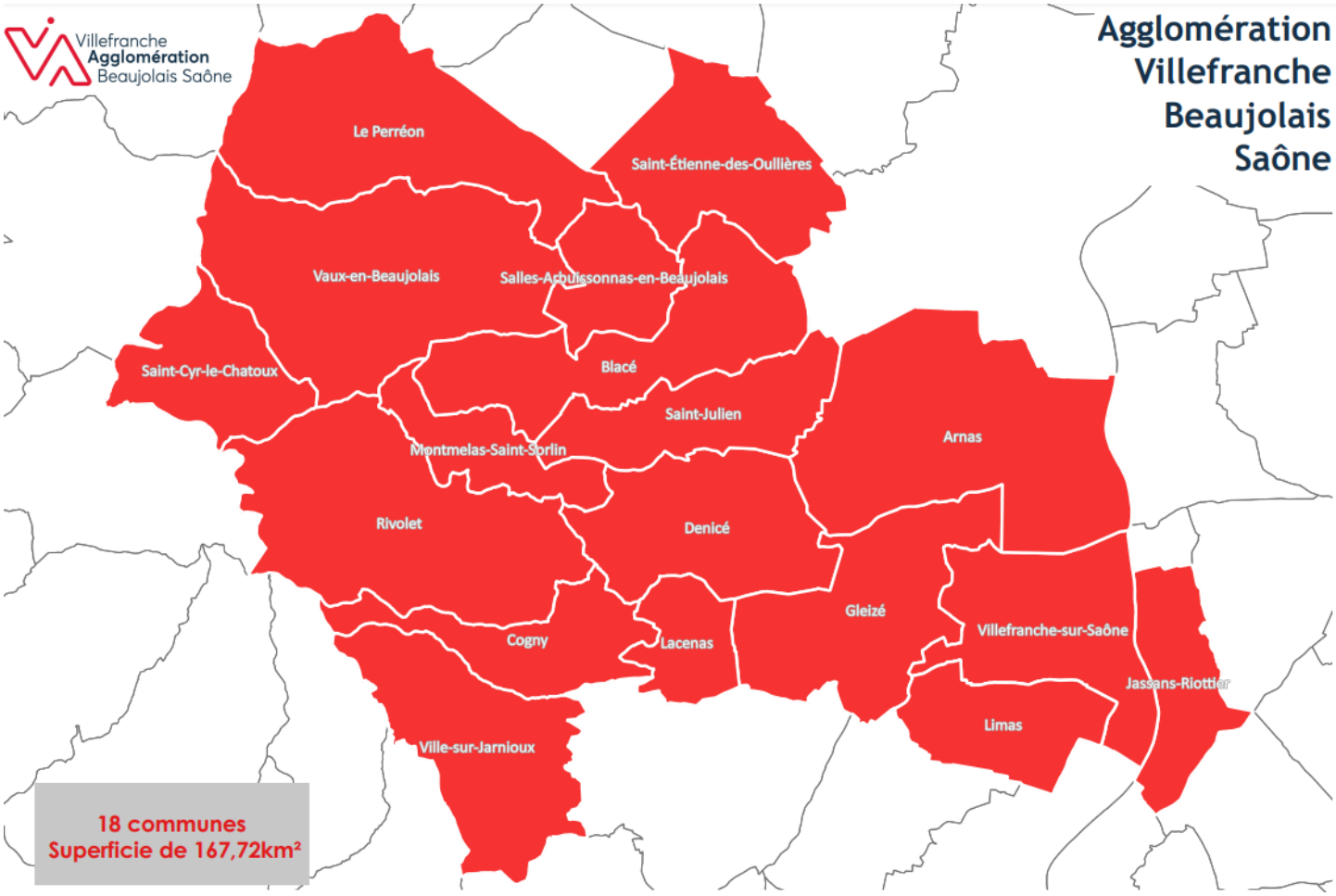
Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice présenté conformément à l'article D2224 - 1 du code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE

1. Territoire et compétences 4
 A. Le périmètre 4
 B. La gestion des déchets 4
 C. L'organisation du service 5
2. La collecte 6
 A. La collecte des déchets ménagers et assimilés 6
 B. Résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés 9
 C. Résultats du tri des emballages et des papiers 9
 D. La collecte séparée des déchets alimentaires 11
 E. Répartition des déchets collectés en porte à porte ou en apport volontaire et valorisation 12
3. La déchèterie 13
 A. Les horaires et conditions d'accès 13
 B. Le bilan de la fréquentation 14
 C. Les apports 14
 D. Répartition des déchets collectés à la déchèterie et valorisation 15
4. Synthèse technique 16
5. Mesures de prévention 17
 A. Le Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 17
 B. Supports de communication 18
 C. Animation et éducation 18
 D. Compostage partagé sur l'espace public 20
 E. Compostage individuel 21
 F. Actions correctives 22
6. Livraison et maintenance des bacs et des colonnes d'apport volontaire 23
 A. La gestion des bacs roulants 23
7. Les indicateurs économiques et financiers 25
 A. Montant annuel global des dépenses 25
 B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat 25
 C. Coût aidé du service et financement 26
 D. Evolution des coûts 30

1. Territoire et compétences

A. Le périmètre



Le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est composé de 18 communes : Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Julien, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux.

La population compte 73 717 habitants*.

*Souces : Insee, Recensement de la population 2022. En vigueur au 01/01/2025
Les populations légales millésimées 2022 entrent en vigueur le 1er janvier 2025

B. La gestion des déchets

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône assure les missions suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Gestion de la déchèterie d'Arnas
- Information, sensibilisation et éducation de tout public, sur la gestion, la prévention et la réduction des déchets
- Livraison et maintenance des bacs roulants
- Gestion des points d'apports volontaires
- Déploiement de composteurs partagés et individuels

Le traitement des déchets est transféré à un syndicat, le SYTRAIVAL.

C. L'organisation du service

- **La collecte**

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée, en porte à porte, ou en point d'apport volontaire.
La gestion est assurée par les agents de la collectivité (secteur dit « en régie ») pour les communes de Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône et, via des marchés en prestation de service, pour les autres communes.

La collecte se déroule comme suit :

Ordures Ménagères Résiduelles	Population (habitants)*
Porte à porte	73 717

Emballages légers + papiers	Population*
Porte à porte	67 822
Apport volontaire	5 895

Verre	Population*
Apport volontaire	73 717

**Source : Insee, Recensement de la population 2022 ; les populations légales millésimées 2022 entrent en vigueur le 1er janvier 2025*

- **La déchèterie**

Elle permet de recueillir les déchets des ménages qui ne sont pas produits de manière courante.

- **Le traitement**

Le SYTRAIVAL assure le traitement de certains déchets collectés, notamment l'incinération des ordures ménagères, le transfert et le tri des collectes sélectives, la collecte du verre, le compostage des déchets alimentaires, le compostage des déchets verts, le recyclage des déchets inertes, la valorisation du plâtre, le broyage et la valorisation énergétique des encombrants.
Des éco-organismes et divers prestataires ont la charge de la gestion des autres déchets.

- **La prévention et la communication**

Le service prévention des déchets assure, au quotidien, la communication et la sensibilisation des usagers. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation sont menées auprès de différents publics, notamment par le biais d'animations scolaires, qui visent à éveiller les jeunes aux enjeux du tri, du réemploi et de la réduction des déchets. D'autres animations, ouvertes à tous, sont également proposées et adaptées selon les thématiques et les besoins identifiés.
En complément, le service organise des actions de terrain, afin de renforcer la sensibilisation au plus près des habitants, telles que des opérations de porte-à-porte ou la tenue de stands lors d'événements. Ces interventions sont assurées par les ambassadeurs du tri et l'animateur biodéchets.
Par ailleurs, le service assure le lien entre les usagers et les prestataires en cas d'incidents de collecte. Lorsque ces incidents deviennent récurrents, des solutions adaptées sont proposées pour garantir la continuité et l'efficacité du service.

Le service communication de la Communauté d'agglomération est, en partie, en charge de la création de documents et autres outils pour développer la communication du service.

- **Moyens humains et matériels**

Pour la collecte en régie, la collectivité dispose d'un local technique situé 197 Rue des Hêtres à Arnas.
Ce local est composé de :

- garage pour les véhicules et parking
- locaux pour le stockage (conteneurs, produits, vêtements professionnels, matériel d'animation, etc.)
- réfectoire
- salle de briefing
- vestiaires
- bureaux
- aire de lavage

Composition de l'équipe :

- 1 responsable de service
- 1 chargée de mission stratégie déchets
- 1 cheffe d'équipe et 1 chef d'équipe adjoint
- 24 agents dont 12 sont titulaires du permis poids lourd
- 1 agent en charge de la gestion des bacs et des badges d'accès à la déchèterie
- 1 agent chargé de livrer et réparer les conteneurs
- 2 agents chargés d'entretenir les points d'apport volontaires et les points de regroupement
- 1 chargée de mission prévention des déchets
- 3 ambassadeurs du tri
- 1 animateur biodéchets
- 1 agent en charge de l'accueil

Parc matériel (moyenne d'âge du parc : 7,5 ans) :

- 11 camions bennes ordures ménagères dont 2 camions au gaz naturel
- 4 véhicules utilitaires dont 2 électriques
- 2 véhicules légers dont 1 électrique

2. La collecte

A. La collecte des déchets ménagers et assimilés

- **Les modalités de collecte**

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte ou en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

La collecte sélective est effectuée en porte à porte ou en apport volontaire. Les contenants pour les emballages ménagers recyclables et papiers sont distincts en fonction des communes.

Le verre est collecté en point d'apport volontaire pour l'ensemble du territoire.

<table>
<tr><th></th><th>Secteur régie
72 % de la population</th><th>Secteur Nord-Ouest
11 % de la population</th><th>Secteur Sud-Est
8 % de la population</th><th>Secteur Jassans-Riottier
9 % de la population</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Ordures Ménagères Résiduelles</td><td>Porte-à-porte
C1 à C3
Bacs individuels et collectifs</td><td colspan="2">Prestation (Nicollin)
Porte-à-porte
C1
Bacs individuels et collectifs, sacs</td><td>Prestation (Nicollin)
Porte-à-porte
C1 à C2
Bacs individuels et collectifs</td></tr>
<tr><td colspan="4">Traitement transféré au SYTRAIVAL</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Emballages et Papier</td><td rowspan="2">Multi matériaux

Porte-à-porte
C0,5 à C1
Bacs individuels, sacs</td><td rowspan="2">Multi matériaux

Prestation (Nicollin)
Porte-à-porte
C0,5
Bacs individuels et sacs</td><td>Emballages

Prestation (Veolia)
Apport volontaire
Colonnes aériennes</td><td>Emballages

Prestation (Nicollin)
Porte à porte
C0,5
Bacs individuels et collectif</td></tr>
<tr><td>Papiers

Prestation (SYTRAIVAL)
Apport volontaire
Colonnes aériennes</td><td>Papiers

Prestation (SYTRAIVAL)
Apport volontaire
Colonnes aériennes</td></tr>
<tr><td colspan="4">Traitement transféré au SYTRAIVAL</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Verre</td><td colspan="4">Prestation (SYTRAIVAL)
Apport volontaire
Colonnes aériennes</td></tr>
<tr><td colspan="4">Traitement transféré au SYTRAIVAL</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Déchets alimentaires</td><td>Prestation (Les Alchimistes)
Apport volontaire
Abris Bacs
C1 à C2</td><td></td><td></td><td>Prestation (Les Alchimistes)
Apport volontaire
Abris Bacs
C1 à C2</td></tr>
<tr><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Déchèterie</td><td colspan="4">Déchèterie d'Arnas Prestation (Serfim) sauf Ville-sur-Jarnioux et Jassans-Riottier</td></tr>
</table>

C0,5 : collecte tous les 15 jours
C1 : collecte 1 fois par semaine
C2 : collecte 2 fois par semaine
C3 : collecte 3 fois par semaine

Secteur régie : communes de Arnas, Limas, Gleizé, Villefranche-sur-Saône. Sur le quartier de Belleroche, le mode de collecte a évolué début octobre. Dans le cadre de la requalification du quartier, la collecte de proximité a été mise en place pour tous les flux (OM, CS, Verre).

Secteur Nord : communes de Blacé, Le Perréon, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Julien, Salles Arbuissonnas, Vaux-en-Beaujolais.

Secteur Sud : communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas, Saint-Cyr-le-Châtoux, Rivolet, Ville-sur-Jarnioux.



- **La fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés**

Les **ordures ménagères** sont collectées avec des fréquences adaptées selon les secteurs. Début octobre, le rythme de collecte a évolué sur le secteur de la régie, afin de faciliter le tri et améliorer la valorisation des déchets.
Les nouveaux rythmes de collecte sont les suivants :

- 2 fois par semaine : hyper centre Villefranche-sur-Saône, quartiers d'habitats collectifs (excepté le quartier de Beligny qui est collecté 3 fois par semaine)
- 1 fois par semaine : secteur mixte (collectif, individuel), pavillonnaire, rural et zones d'activités

Secteur hors régie :

- 1 fois par semaine pour le secteur Nord, Sud et Jassans-Riottier
- 2 fois par semaines pour les grands collectifs de Jassans-Riottier

La **collecte sélective** est organisée de façon différenciée selon les secteurs.

Secteur Régie et Nord :
La collecte des emballages légers et des papiers est effectuée, en porte à porte, et en mélange (multimatériaux) pour l'ensemble des habitants à l'aide de bacs, d'une capacité de 120 à 660 litres ou de sacs jaunes de 50 litres, fournis par la Communauté d'agglomération. La collecte en sacs jaunes concerne l'hyper-centre de Villefranche-sur-Saône et le secteur Nord.
La fréquence de collecte en multimatériaux est hebdomadaire sur tous les secteurs urbains. Sur le secteur rural la collecte des multimatériaux s'effectue tous les 15 jours.

Secteur Sud :
Les emballages légers et les papiers sont collectés séparément en bornes d'apport volontaire, le lundi. La fréquence peut être adaptée en fonction du taux de remplissage.

Secteur Jassans-Riottier :
Les emballages sont collectés en bac tous les 15 jours. Les papiers sont collectés en points d'apport volontaire.

B. Résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés

	OMR Régie	OMR Prestation	Multi-matériaux régie	Multi-matériaux prestation	Emballages Prestation Sud	Emballages Prestation Jassans	Papiers Prestation	Verre Prestation	Biodéchets Prestation
Population desservie	53 205	20 512	53 205	8 302	5 895	6 315	12 210	73 717	23 290
Secteur	Régie	Hors régie	Régie	Nord	Sud	Jassans	Sud et Jassans	Régie et hors régie	Régie et Jassans
Tonnage 2025	12 468	3 530	1 972	315	114	233	131	2 071	220
Kg/hab	234	172	37	38	19	37	11	28	9
Evolution n / n-1*	-2%	+3%	+4%	+4%	+2%	-	-24%	-5%	-

**évolution n/n-1 il s'agit de l'évolution en kg/habitant entre l'année 2025 et l'année 2024*

Depuis le **1er janvier 2025**, la compétence relative à la collecte des déchets sur la commune de **Jassans-Riottier** est exercée directement par la Communauté d'agglomération. Jusqu'au 31 décembre 2024, ce service était assuré, dans le cadre d'une convention, par la **Communauté de communes Dombes Saône Vallée**.
En conséquence, les quantités de déchets collectées sur le territoire de Jassans-Riottier sont désormais intégrées aux résultats présentés dans le présent rapport.

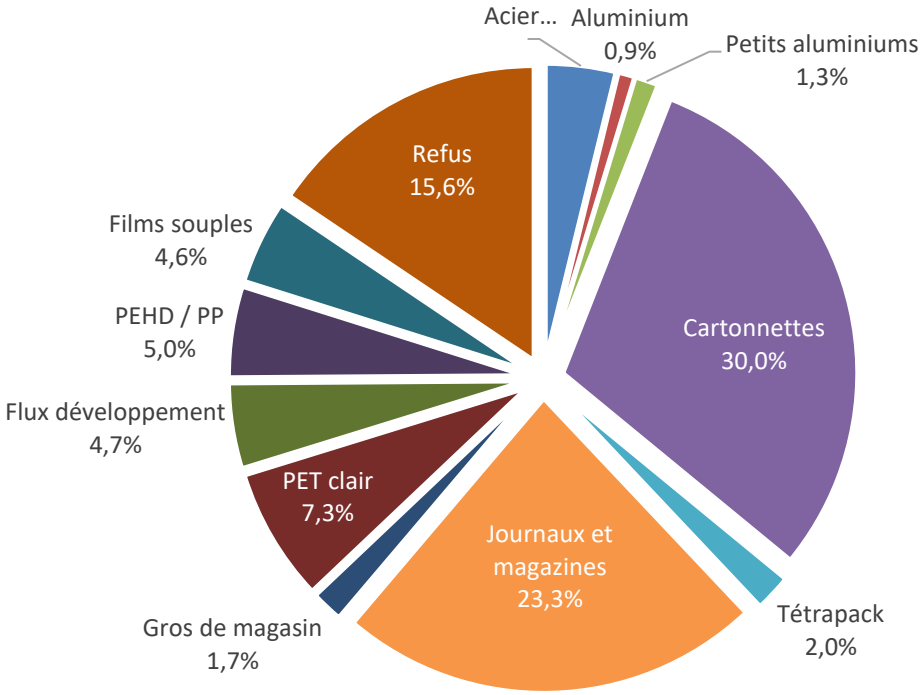
La population desservie par le dispositif de collecte des biodéchets a été estimée selon un ratio de **250 habitants par borne à déchets alimentaires**. Au cours de l'année, le déploiement du dispositif s'est effectué de manière progressive : **55 bornes** étaient en service durant les deux premiers mois de l'année, puis un second déploiement réalisé en mars a porté ce nombre à **87 bornes**. Enfin, un dernier déploiement, fin septembre, a permis d'atteindre un total de **133 bornes** installées sur le territoire. Compte tenu du déploiement progressif du dispositif et de l'absence de couverture de l'ensemble des foyers concernés, les ratios de production par habitant ne peuvent être comparés de manière pertinente durant les premières années de mise en œuvre.

C. Résultats du tri des emballages et des papiers

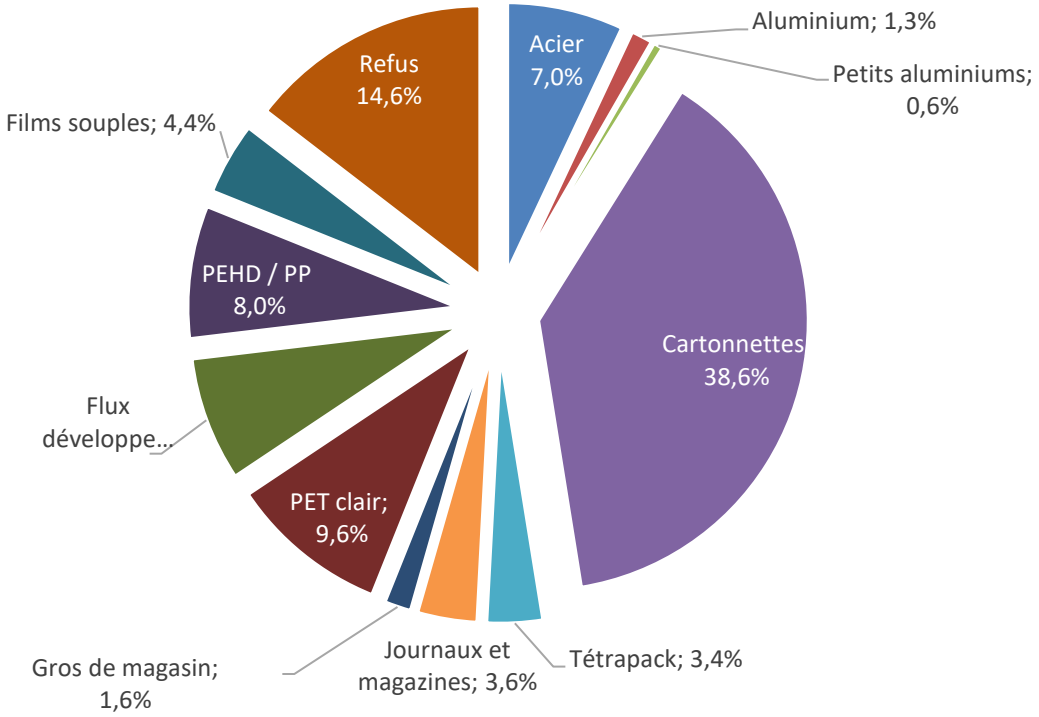
- **Déchets triés issus des Centres de Tri**

Les déchets recyclables collectés sont acheminés vers les plateformes de regroupement de **Villefranche-sur-Saône (VEOLIA)** et de **Quincieux (SYTRAIVAL)**. Ils sont ensuite transférés vers le centre de tri exploité par la société **NICOLLIN**, situé à **Saint-Fons**, où ils font l'objet d'opérations de séparation et de valorisation des différents matériaux.
Les graphiques présentés ci-dessous illustrent la répartition des matériaux issus du tri des déchets recyclables après traitement au centre de tri.

Répartition (en %) des emballages et papiers triés pour les secteurs Régie et Nord sur l'année 2025



Répartition (en %) des emballages et papiers triés pour le secteur Sud et Jassans-Riottier sur l'année 2025



Glossaire :
Flux développement : pots de yaourt, barquettes
PEHD : polyéthylène haute densité
PET : polyéthylène téréphtalate
Tétrapack : brique alimentaire

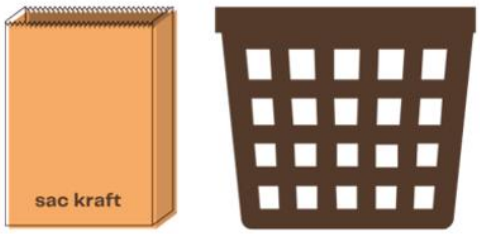
D. La collecte séparée des déchets alimentaires

La collecte des déchets alimentaires a poursuivi son développement en 2025. Ce service est assuré exclusivement en apport volontaire.
Au cours de l'année, **78 nouvelles bornes d'apport volontaire** ont été déployées sur les communes de **Arnas, Gleizé, Jassans-Riottier, Limas et Villefranche-sur-Saône.** Le territoire compte désormais **133 bornes de collecte des déchets alimentaires**, permettant de desservir environ **33 250 habitants**, sur la base d'une estimation de 250 habitants par borne. Ces équipements sont implantés principalement au sein des secteurs d'habitat collectif.
Chaque installation de nouvelles bornes s'accompagne d'une campagne de sensibilisation menée en porte à porte afin d'informer les habitants sur le fonctionnement du dispositif. À cette occasion, un kit de tri comprenant un bioseau, des sacs kraft et un guide des consignes de tri est remis aux usagers. Les habitants absents lors de cette opération peuvent retirer gratuitement ce kit auprès du siège de la Communauté d'agglomération, lors des permanences de l'accueil « Déchets ».
La collecte des bornes est assurée par un prestataire selon une fréquence comprise entre une et deux collectes par semaine. Lors de chaque intervention, les bacs pleins sont remplacés par des bacs propres afin de garantir la qualité du service et les conditions d'hygiène.
Les déchets alimentaires collectés sont ensuite acheminés vers la plateforme de compostage de **Baneins**, où ils sont valorisés sous forme de compost destiné à un retour au sol de la matière organique.



Photo d'une borne à déchets alimentaires

Kit de tri distribué



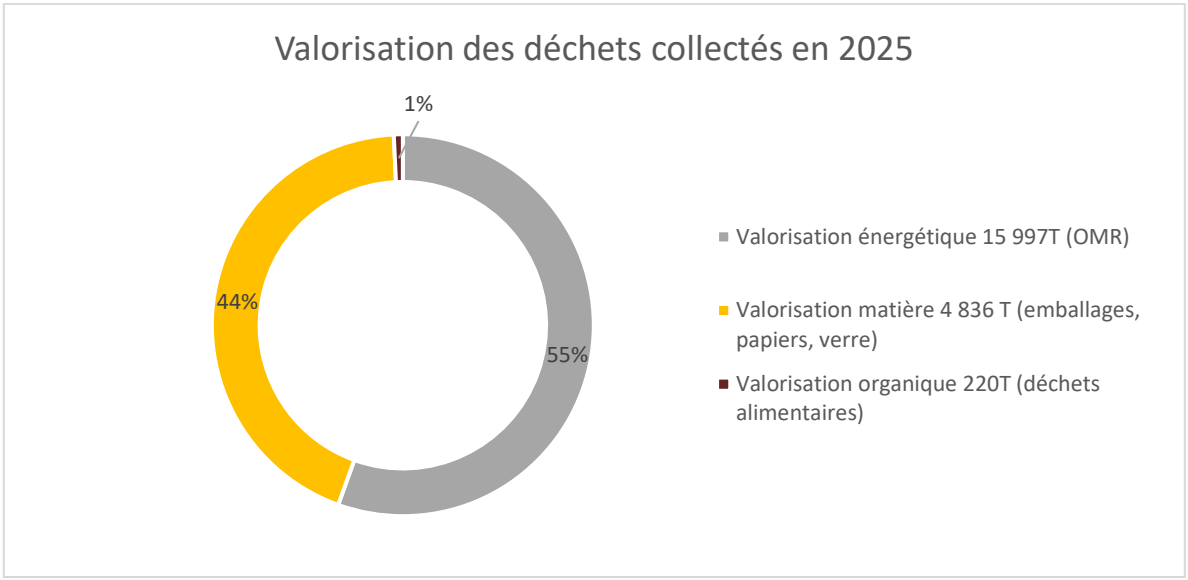
Un bioseau et environ 15 sacs kraft



Un livret de consignes

Distribution en porte à porte et en retrait à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

E. Répartition des déchets collectés en porte à porte ou en apport volontaire et valorisation



3. La déchèterie

La déchèterie communautaire d'**Arnas** est accessible à l'ensemble des habitants de la Communauté d'agglomération, à l'exception de ceux résidant sur les communes de :

- **Jassans-Riottier**, qui disposent d'un accès aux déchèteries de **Frans** et de **Reyrieux** ;
- **Ville-sur-Jarnioux**, qui disposent d'un accès aux déchèteries d'**Anse**, de **Chazay-d'Azergues**, de **Saint-Laurent-d'Oingt** et de **Theizé**.

Par ailleurs, les habitants de **Saint-Étienne-des-Oullières** ont également la possibilité d'utiliser la déchèterie de **Belleville-en-Beaujolais**.
Afin de permettre l'accès de ces habitants aux équipements extérieurs au territoire communautaire, des conventions de participation financière ont été conclues avec chacun des EPCI gestionnaires des déchèteries concernées. Ces conventions définissent les modalités techniques et financières de prise en charge des usagers par les différentes collectivités.

A. Les horaires et conditions d'accès

La déchèterie communautaire est située au lieu-dit **l'Ave Maria**, le long de la **route départementale n° 306**, sur la commune d'**Arnas**.

DU 1er AVRIL AU 30 OCTOBRE
LUNDI au JEUDI : 8H00 – 12H00 et 14H00 - 18H00
VENDREDI et SAMEDI : 8H00 – 18h00
DIMANCHE : 8H00 - 12H00

Accès autorisé jusqu'à 10 minutes avant la fermeture
Fermeture les jours fériés

DU 1er NOVEMBRE AU 31 MARS
LUNDI au SAMEDI : 8H00 – 12H00 et 14H00 - 18H00
DIMANCHE : 9H00 - 12H00

Accès autorisé jusqu'à 10 minutes avant la fermeture
Fermeture les jours fériés

En cas d'alerte CANICULE orange ou rouge Météo France
La Communauté d'agglomération se réserve la possibilité d'adapter les horaires pour la protection et la santé du personnel.

Une information sera réalisée en cas d'adaptation des horaires

Cette installation est exclusivement réservée à l'accueil des déchets produits par les ménages.

Du **1er janvier au 30 juin 2025**, l'accès à la déchèterie était assuré au moyen d'un badge nominatif. À compter du **1er juillet 2025**, le système de contrôle d'accès a évolué vers un dispositif de **lecture automatisée des plaques d'immatriculation**. Depuis cette date, seuls les usagers préalablement inscrits dans le logiciel de gestion des accès sont autorisés à pénétrer sur le site.

Les démarches d'inscription peuvent être réalisées directement en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération ou auprès du service Déchets, avec l'accompagnement d'un agent lors des permanences d'accueil.
Afin de faciliter cette évolution, une période transitoire a été mise en place. Le dispositif de lecture des plaques d'immatriculation a ainsi été déployé dès le **2 avril 2025**, permettant aux usagers de disposer d'un délai de trois mois pour prendre connaissance du nouveau fonctionnement et effectuer leur inscription. Durant cette phase, l'accès à la déchèterie est demeuré possible aussi bien par badge que par lecture de plaque d'immatriculation.

Ce nouveau mode de contrôle a pour objectif de sécuriser l'accès au site en le réservant aux habitants du territoire communautaire et de limiter les apports des professionnels. Afin d'accompagner ces derniers dans leurs démarches, un guide pratique a été élaboré pour les orienter vers les filières de valorisation, les déchèteries professionnelles et les points de reprise adaptés à la nature de leurs déchets.

B. Le bilan de la fréquentation

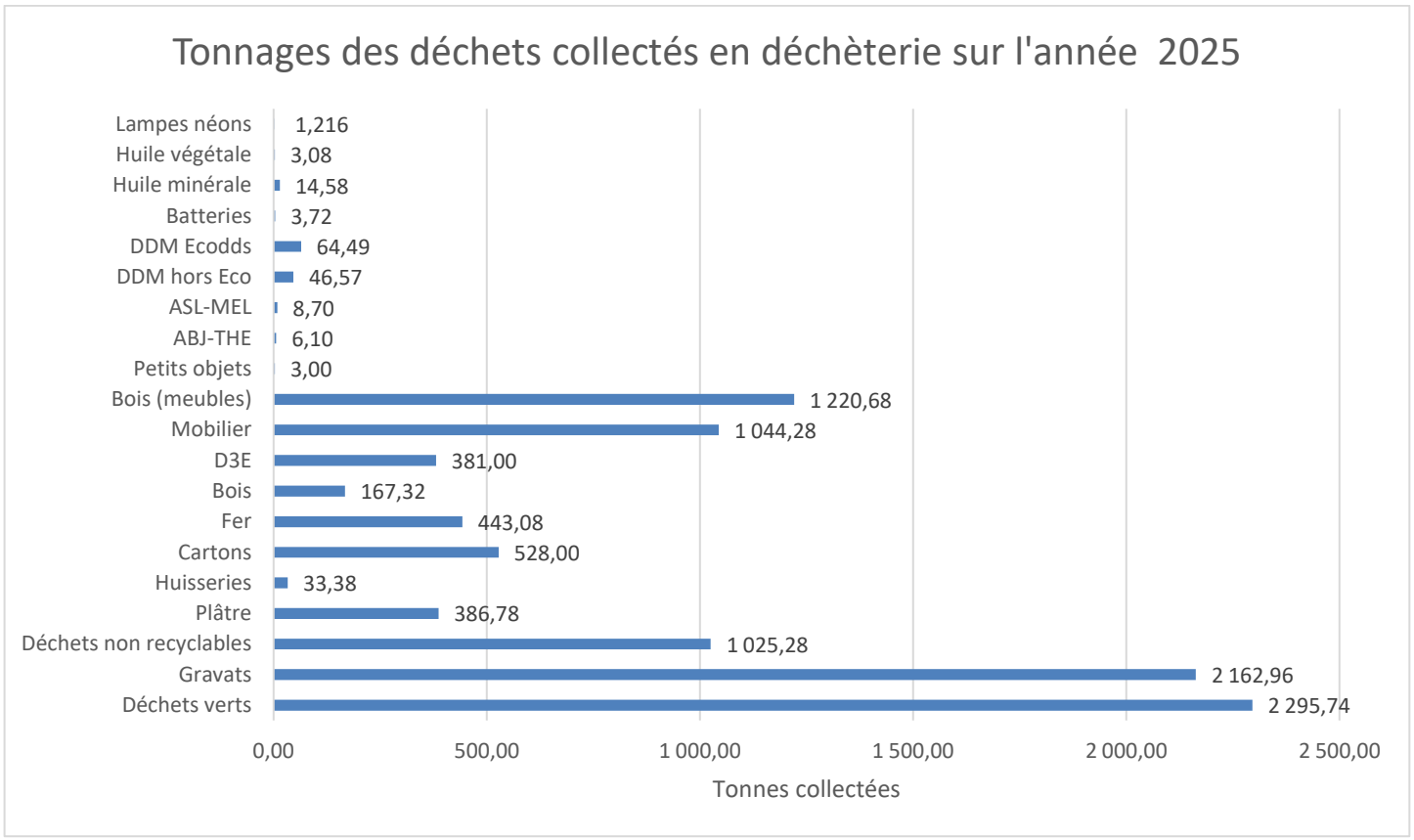
En 2025, la déchèterie d'Arnas a enregistré **109 544 entrées**, soit **5 052 visites de moins qu'en 2024**.
Cette diminution de la fréquentation s'explique principalement par la mise en place du nouveau système de contrôle d'accès par **lecture de plaque d'immatriculation**. Ce dispositif permet de vérifier l'éligibilité des usagers avant leur entrée sur le site et de réserver l'accès aux habitants du territoire préalablement inscrits, contribuant ainsi à limiter les accès non autorisés et à fiabiliser le suivi de la fréquentation.

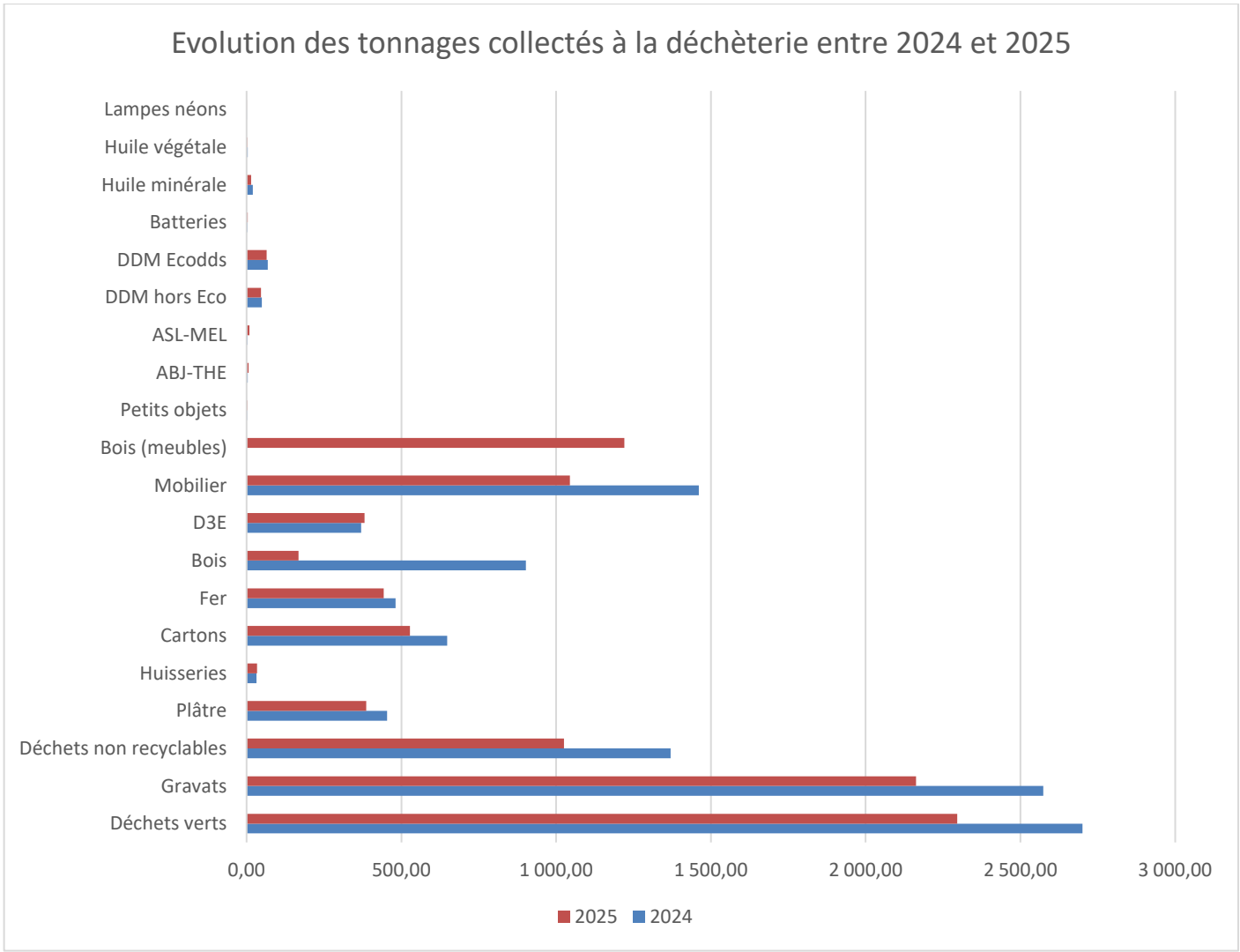
C. Les apports

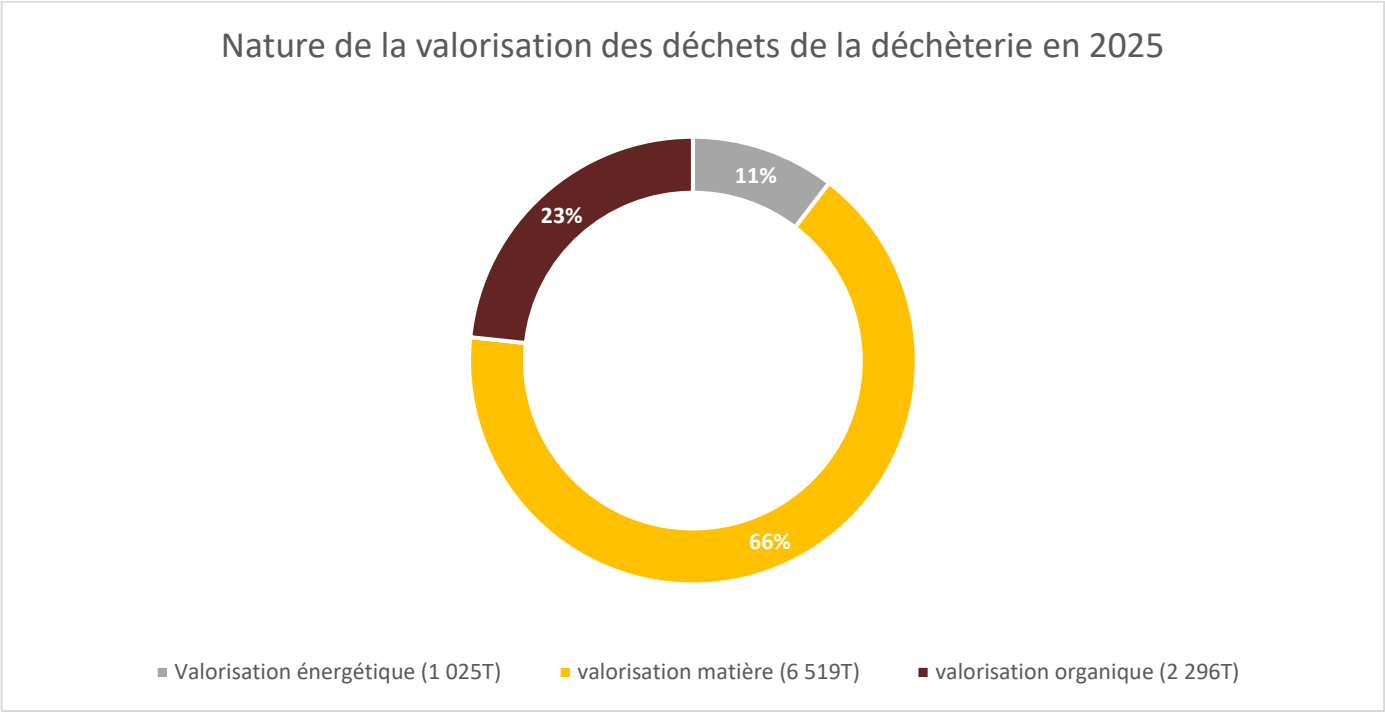
	Déchèterie d'Arnas
Population desservie	66 582
Secteur	Communauté d'agglomération sauf Jassans-Riottier et Ville-sur-Jarnioux
Tonnage	9 840
Evolution n/n-1*	-12%
Kg/hab	148

**évolution n/n-1 : il s'agit de l'évolution en kg/habitant entre l'année 2025 et l'année 2024*

D. Répartition des déchets collectés à la déchèterie et valorisation





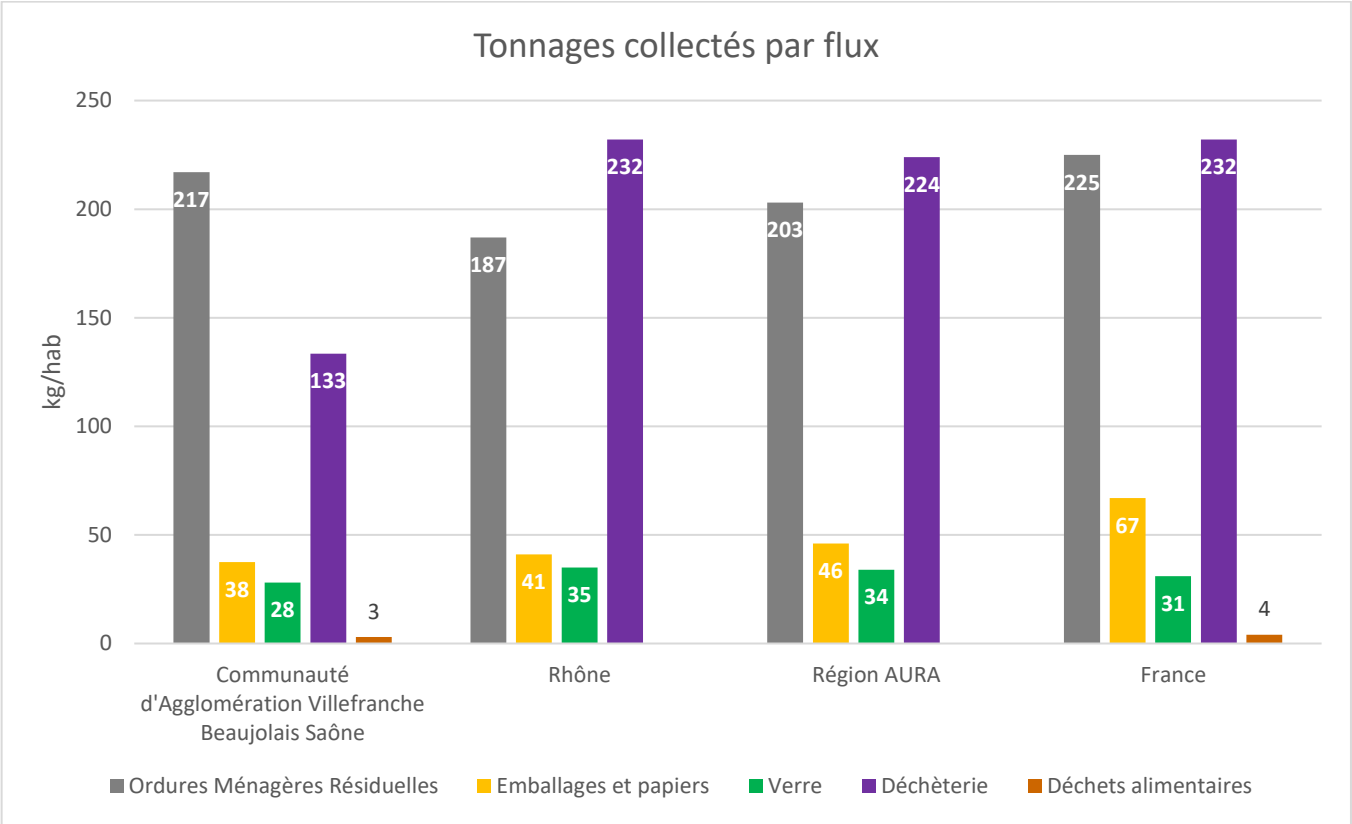


4. Synthèse technique

La synthèse des tonnages présentée dans ce rapport est établie à partir des pesées réalisées sur l'ensemble des flux de déchets collectés et traités au cours de l'année 2025.
Les comparaisons avec les références départementales, régionales et nationales sont issues de la base **SINOE**, le Système d'Information National sur les Déchets Ménagers et Assimilés développé par l'ADEME. Les dernières données consolidées disponibles à la date de rédaction du présent rapport concernent l'année 2023.
L'analyse comparative met en évidence des performances en matière d'ordures ménagères résiduelles proches des moyennes observées à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, tout en restant inférieures à la moyenne nationale.
Les tonnages apportés en déchèterie se situent à un niveau inférieur à celui constaté dans le département du Rhône, de la région AURA et de la France en général.
Concernant les collectes sélectives, et la collecte du verre, les performances enregistrées restent en retrait par rapport aux valeurs de référence observées aux différentes échelles de comparaison.
Ces résultats mettent en évidence des marges de progression, notamment en matière de tri des emballages et des papiers.

	Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	Rhône	Région AURA	France
Total (kg/hab)	419	495	510	559
Ordures Ménagères Résiduelles	217	187	203	225
Emballages et papiers	38	41	46	67
Verre	28	35	34	31
Déchèterie	133*	232	224	232
Déchets alimentaires	3*	-	3	4

*Pour la cohérence du Total (kg/hab), les quantités de déchets alimentaires et des apports à la déchèterie ont été calculées par rapport à la population totale de la Communauté d'agglomération.



Source : SINOE, enquête collecte 2023 avec population INSEE ; ADEME, enquête Collecte 2023

5. Mesures de prévention

A. Le Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

En 2025, la Communauté d'agglomération a approuvé son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Ce document stratégique et réglementaire fixe les orientations et les actions à mettre en œuvre afin de réduire la production de déchets sur le territoire et de favoriser le développement de pratiques plus sobres et plus durables. Il vise notamment à atteindre un objectif de **392 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant à l'horizon 2031**.

Plusieurs actions prévues dans ce programme ont été engagées ou renforcées au cours de l'année 2025, parmi lesquelles :

- **L'optimisation des fréquences de collecte** : sur une partie du secteur urbain, la collecte des déchets recyclables est passée d'une fréquence bimensuelle à une fréquence hebdomadaire. En parallèle, la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles a été réduite afin d'encourager le geste de tri et de limiter les quantités d'ordures ménagères produites.
- **La mise en place d'un service de collecte des encombrants à domicile** destiné aux publics les plus fragiles, notamment les personnes âgées de plus de 75 ans, les détenteurs d'une carte mobilité inclusion (CMI) ainsi que les usagers orientés par les centres communaux d'action sociale (CCAS).
- **Le développement d'actions de sensibilisation** auprès de différents publics, notamment les agents de la collectivité, les scolaires, les associations et les bénévoles participant à l'organisation d'événements.
- **Le renforcement de la communication auprès des usagers**, avec la création de nouveaux supports d'information et la refonte du site internet dédié à la gestion des déchets.
- **Le développement du compostage de proximité**, à travers le renforcement des dispositifs existants et l'accompagnement des habitants dans la valorisation de leurs biodéchets.

 Ces actions participent à l'atteinte des objectifs fixés par le PLPDMA et contribuent à la réduction des déchets produits sur le territoire, tout en favorisant le développement de solutions de tri et de valorisation adaptées aux besoins des habitants.

B. Supports de communication

Afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches de tri et de gestion des déchets, la Communauté d'agglomération a poursuivi et renforcé ses actions de communication en 2025, notamment à travers :

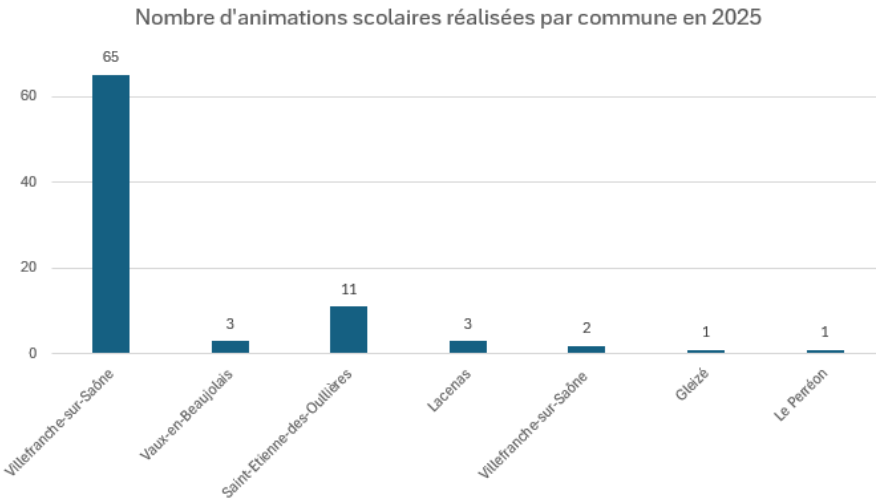
- **L'actualisation régulière du site internet**, afin de garantir l'accès à une information complète et à jour sur les services proposés ;
- **L'animation de la page Facebook**, avec la publication régulière d'informations pratiques, de rappels des consignes de tri et de communications relatives aux évolutions du service ;
- **La création, l'actualisation et la réédition de supports de communication écrite**, notamment les calendriers de collecte, les flyers relatifs aux bornes de collecte des déchets alimentaires ainsi que divers documents d'information destinés aux usagers.

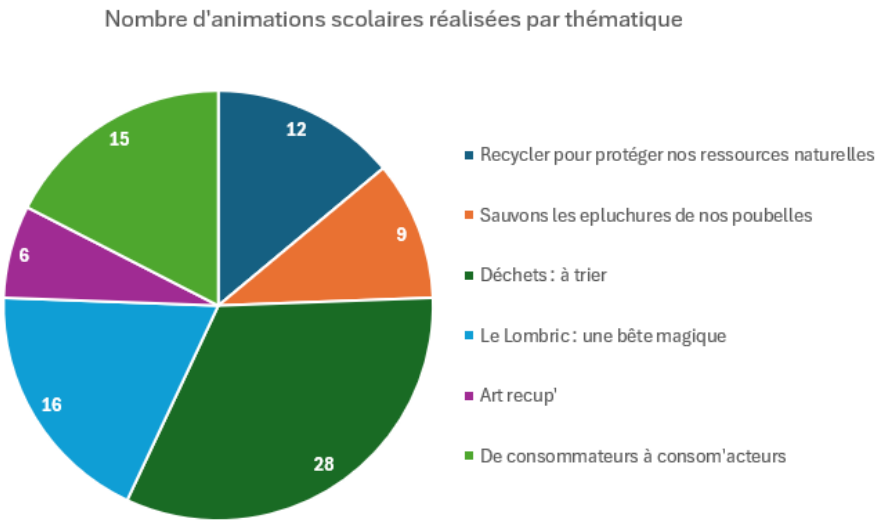
Ces actions contribuent à améliorer l'information des habitants, à favoriser l'adoption des bons gestes de tri et à renforcer la visibilité des services proposés par la Communauté d'agglomération.

C. Animation et éducation

- **Animations scolaires**

Les ambassadeurs du tri ont réalisé **86 interventions en milieu scolaire** (écoles maternelles et élémentaires).
Environ **1 800 élèves** ont été sensibilisés (ainsi que leurs enseignants, parents d'élèves, ATSEM et AVS présents).
Les thématiques abordées sont le tri, le recyclage, la réutilisation des déchets, le gaspillage alimentaire, la consommation et la réduction des déchets, les ressources naturelles et le compostage.





- **Actions grand public**

Supports et services

Les calendriers de collecte sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Communauté d'agglomération. Ils sont également disponibles au siège de la collectivité pour les usagers ne disposant pas d'un accès à internet. Par ailleurs, ces documents sont transmis à l'ensemble des gestionnaires d'habitats collectifs afin d'informer les personnels chargés de la présentation des bacs à la collecte.
En 2025, les circuits de collecte du secteur exploité en régie ont été réorganisés à la suite de l'évolution des fréquences de collecte. Afin d'accompagner ce changement, les nouveaux calendriers ont été distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des usagers concernés, soit **10 845 calendriers** diffusés.
Les immeubles collectifs ont été exclus de cette distribution, la gestion de la présentation des bacs relevant des gardiens, régies, syndics ou entreprises chargées de l'entretien des résidences. En complément, une information spécifique a été adressée par courrier électronique à l'ensemble des bailleurs, régies et syndics du territoire. Chaque structure a ainsi reçu les calendriers correspondant aux résidences dont elle assure la gestion.
La Communauté d'agglomération met également à disposition des habitants différents services et outils d'information au siège de la collectivité : attribution de bacs de collecte, inscription à la déchèterie, distribution de sacs jaunes, de sacs de pré-collecte pour les déchets alimentaires, de consignes de tri, de mémos tri et d'autocollants « Stop Pub ».
Les autocollants « Stop Pub » sont également distribués lors des manifestations organisées sur le territoire ainsi que dans les mairies partenaires.
Afin d'assurer un accompagnement de proximité des usagers, des permanences d'accueil sont organisées aux horaires suivants :

- **Lundi :** 8 h 30 à 12 h 30 ;
- **Mercredi :** 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- **Vendredi :** 13 h 30 à 17 h 00.

Ces différents dispositifs permettent d'améliorer l'information des habitants, de faciliter leurs démarches et de favoriser l'adoption des bonnes pratiques en matière de prévention et de tri des déchets.

Echanges avec les usagers

Depuis août 2025, le numéro vert dédié au service déchets est accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.

Numéro Vert : 0 800 512 201 ; **standard** de la Communauté d'agglomération et postes fixes/portable du personnel

Par mail : dechets@agglo-villefranche.fr ainsi que les adresses professionnelles des agents.

Par le site internet :

Afin de faciliter les démarches des usagers, plusieurs formulaires de contact sont disponibles sur le site internet de la Communauté d'agglomération. Ils permettent de traiter les demandes selon différentes thématiques :

- Questions générales relatives à la gestion des déchets ;
- Demande de livraison, d'échange ou de réparation d'un bac de collecte ;
- Demandes concernant la déchèterie ;
- Demandes d'animations et d'interventions de sensibilisation.

Au-delà de ces formulaires, le service Déchets entretient des échanges quotidiens avec les habitants, les communes membres, les élus, les bailleurs, les syndics et les différents partenaires du territoire. Ces sollicitations sont traitées via l'ensemble des canaux de communication mis à disposition des usagers (téléphone, courriel, accueil physique, site internet et réseaux sociaux).
En 2025, l'équipe a ainsi assuré en moyenne **une trentaine de contacts par jour**.

Opérations ponctuelles réalisées au cours de l'année 2025 :

- Participation à l'opération nationale **« Tous au compost ! »** organisée au mois de mars ;
- Tenue d'un stand de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets dans le cadre des activités estivales des quartiers de **Béligny** et **Belleroche** ;
- Participation à plusieurs fêtes de quartier, notamment aux **Rousses** et à l'**Écoquartier Monplaisir** ;
- Animation de stands et actions de sensibilisation à l'occasion des **Semaines européennes du développement durable**, organisées dans différentes communes du territoire en septembre et octobre ;
- Formation des bénévoles du **Marathon International du Beaujolais** aux consignes de tri et à la gestion des déchets lors de l'événement ;
- Participation à la manifestation organisée à l'occasion des **10 ans du Repair Café de Villefranche-sur-Saône** ;
- Tenue d'un stand d'information et de sensibilisation lors du salon professionnel **SOMEFI**.

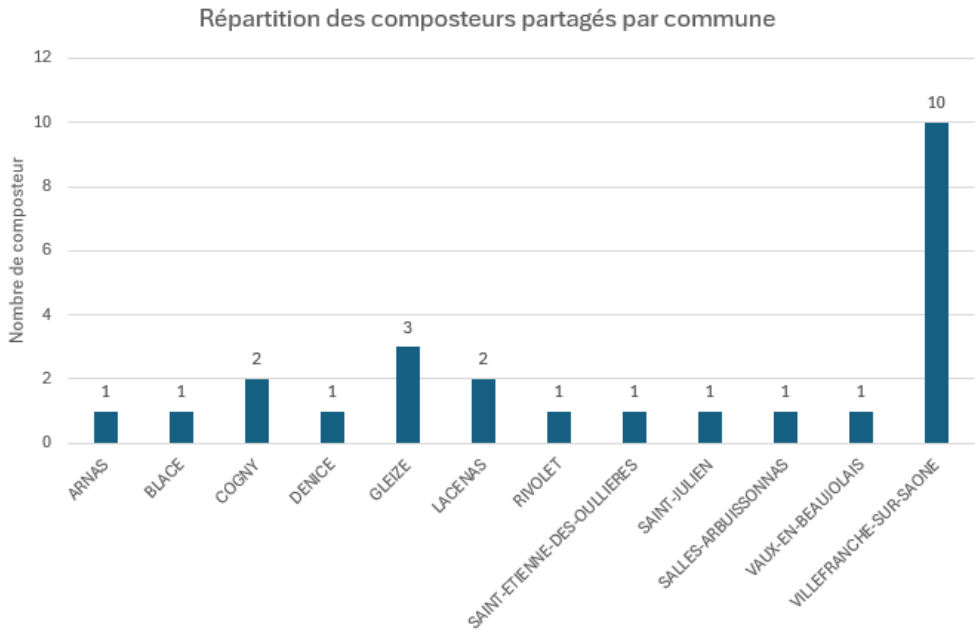
Ces actions ont permis de sensibiliser différents publics aux enjeux de la prévention des déchets, du tri et de l'économie circulaire, tout en renforçant la visibilité des services proposés par la Communauté d'agglomération.

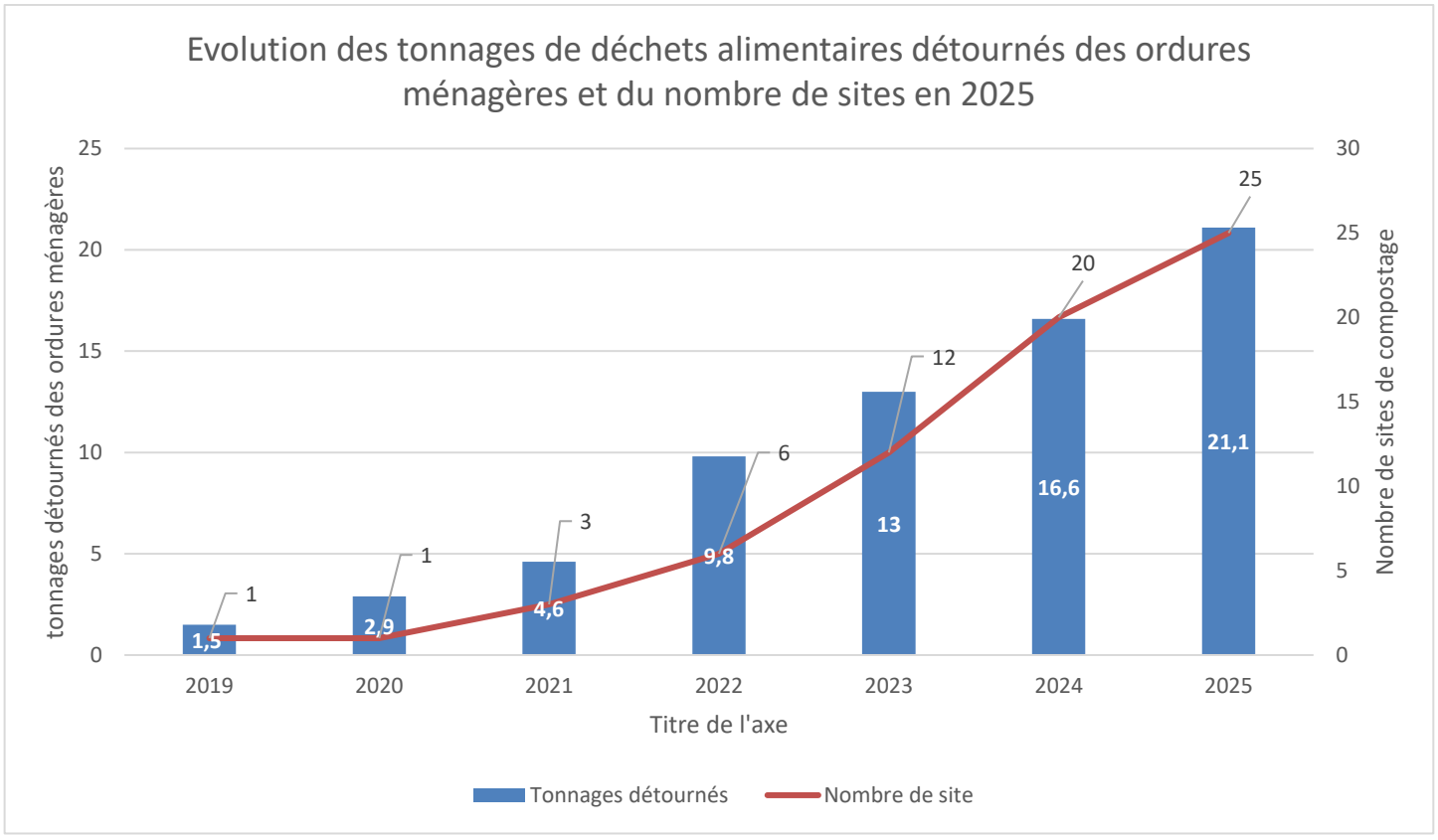
D. Compostage partagé sur l'espace public

5 sites de compostage partagé supplémentaires ont été mis en place en 2025 à Gleizé, Lacenas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais et Villefranche-sur-Saône. En fin d'année 2025, **25 sites** étaient en fonctionnement sur le territoire.

Sur les différents sites de compostage, près de **21 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères**.







E. Compostage individuel

Dans le cadre de sa politique de prévention et de valorisation des déchets, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a mis en place en 2024 une aide à l'acquisition de composteurs individuels pour les habitants du territoire.

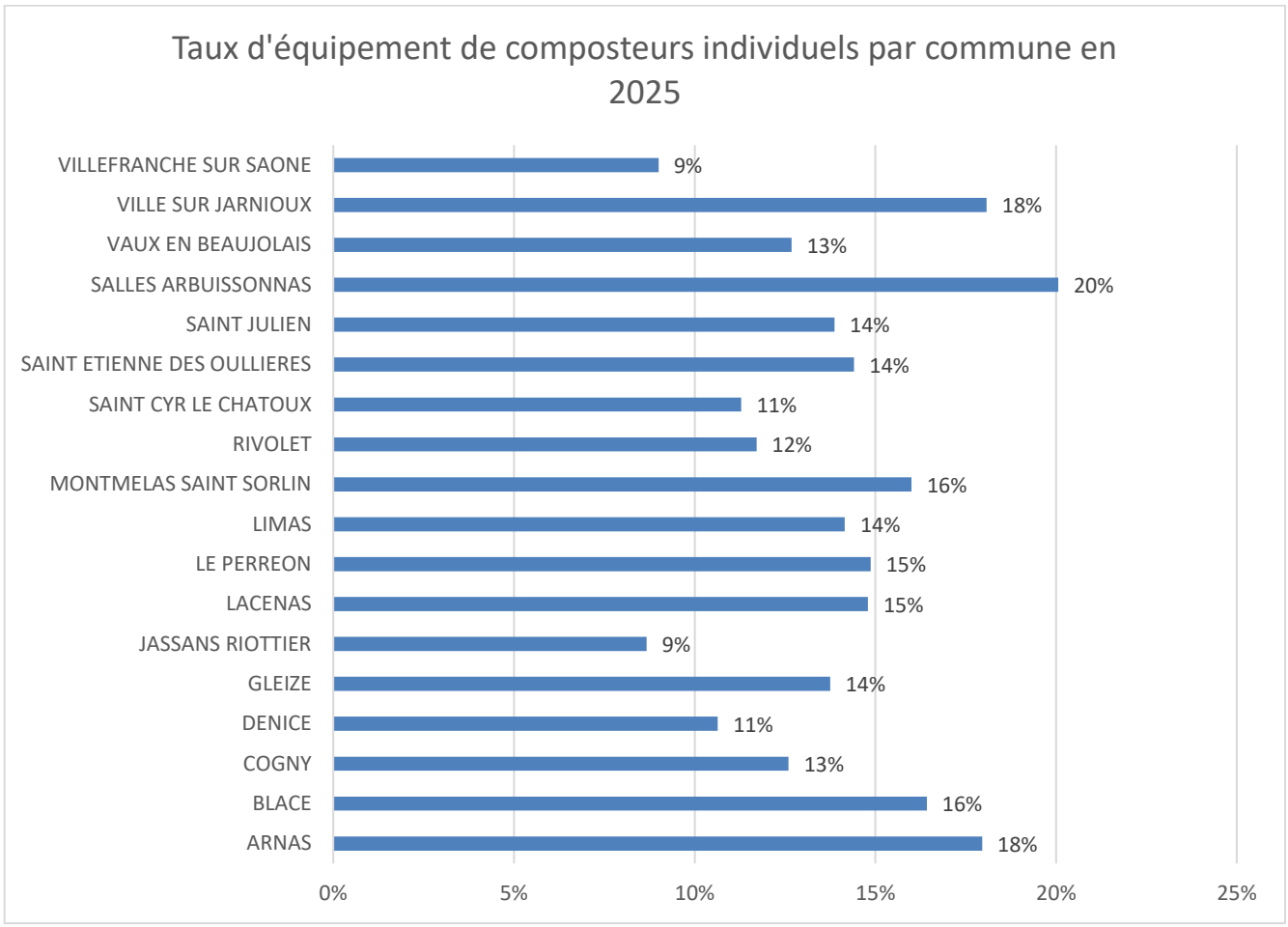
Les composteurs d'une valeur de 76€ sont remis aux habitants moyennant une participation de 20€.

La distribution de ces composteurs s'effectue sur prise de rendez-vous en ligne. Le retrait s'opère à l'Escale à Arnas.

La promotion du dispositif a été assurée par l'installation de banderoles dans des lieux stratégiques, par le relais d'informations via les mairies, sur le site internet et les réseaux sociaux.

Au cours de l'année 2025, **408 composteurs individuels** ont été distribués à des particuliers disposant d'un jardin individuel. Cette opération a représenté environ **45 demi-journées de mobilisation** pour les ambassadeurs du tri et l'animateur biodéchets, qui ont assuré les permanences de remise de composteurs.

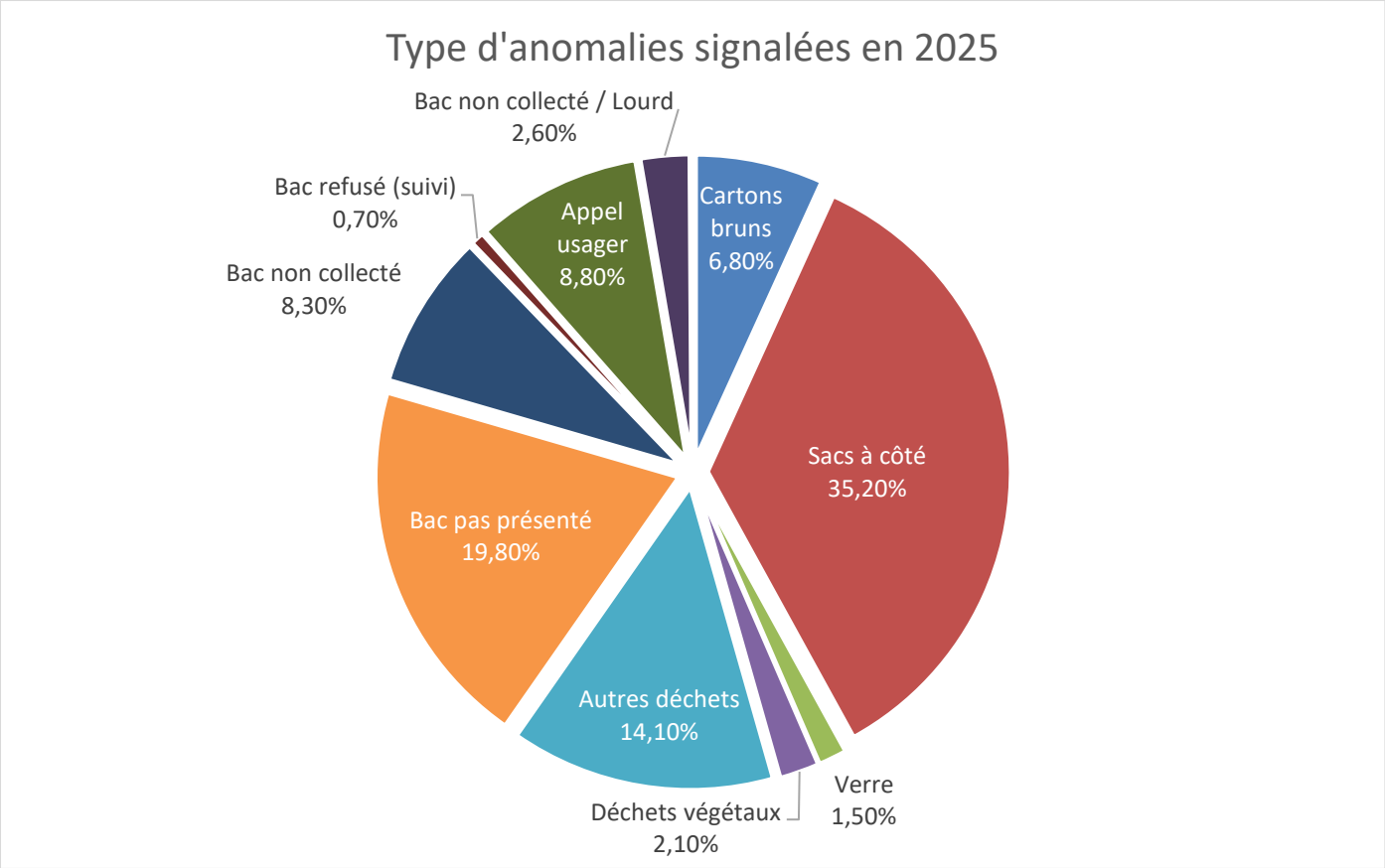
Le taux d'équipement du territoire correspond à la proportion de foyers ayant acquis un composteur par rapport au nombre total de maisons individuelles. Il est estimé entre **9 % et 20 %** en fonction de la commune (les foyers disposant déjà d'un composteur ne sont pas comptabilisés). Ce dispositif a ainsi contribué à réduire la quantité de déchets résiduels et à sensibiliser davantage les habitants à la valorisation de la matière organique.



F. Actions correctives

Des contacts entre le service et les habitants sont effectués à la suite des anomalies de collecte relevées quotidiennement par les équipes en charge de la collecte. **724 retours d'anomalies** ont été enregistrés sur le logiciel GESBAC à la suite des signalements des équipes. Ils ont fait l'objet d'une information aux usagers et d'actions de sensibilisation réalisées par les ambassadeurs du tri.

La présence de sacs au sol est le problème le plus fréquemment rencontré par les équipes de collecte. Puis, viennent ensuite les bacs non présentés à la collecte et la présence de déchets non-conformes. Les bacs ne sont pas collectés en présence de déchets non conformes. Un scotch erreur de tri condamne le bac et renseigne le numéro vert du service à contacter.



6. Livraison et maintenance des bacs et des colonnes d'apport volontaire

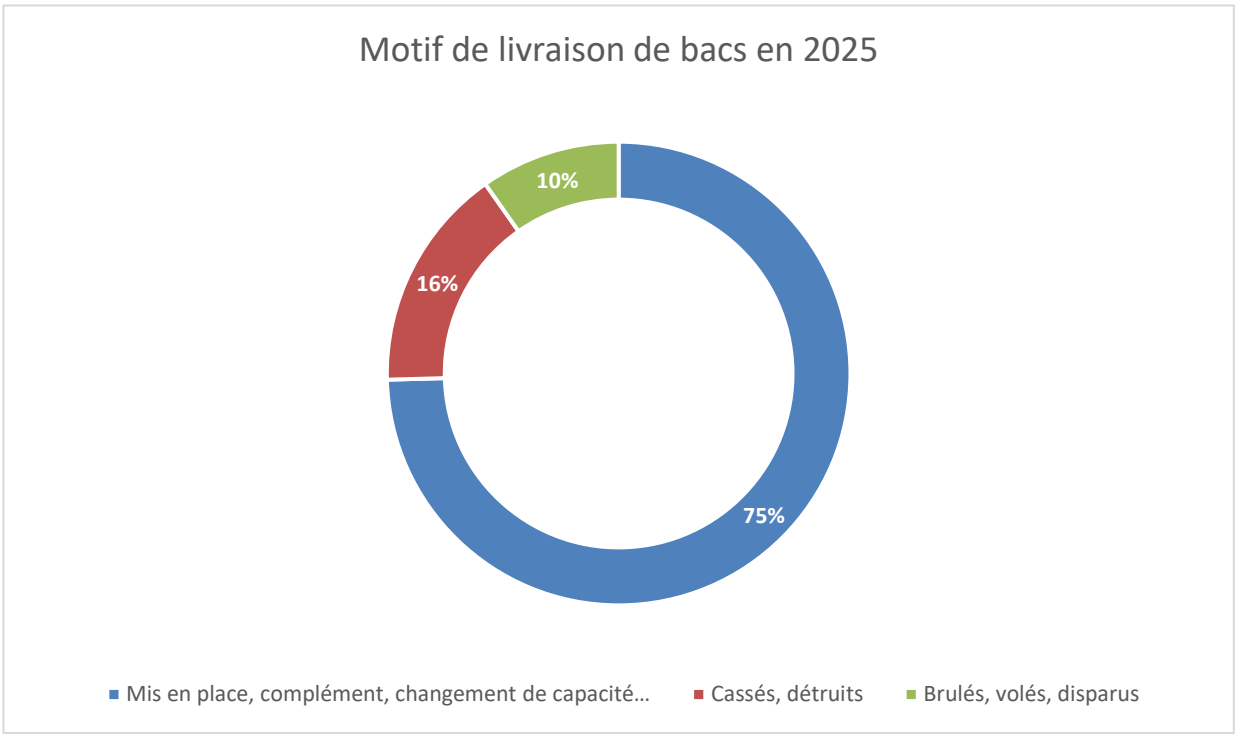
A. La gestion des bacs roulants

- **Le parc et les acquisitions**

Pour l'année 2025, **1 896 bacs roulants ont été livrés** sur le territoire.
Au 31 décembre 2025, le parc total de bacs s'élève à **22 758 unités**, réparties comme suit :

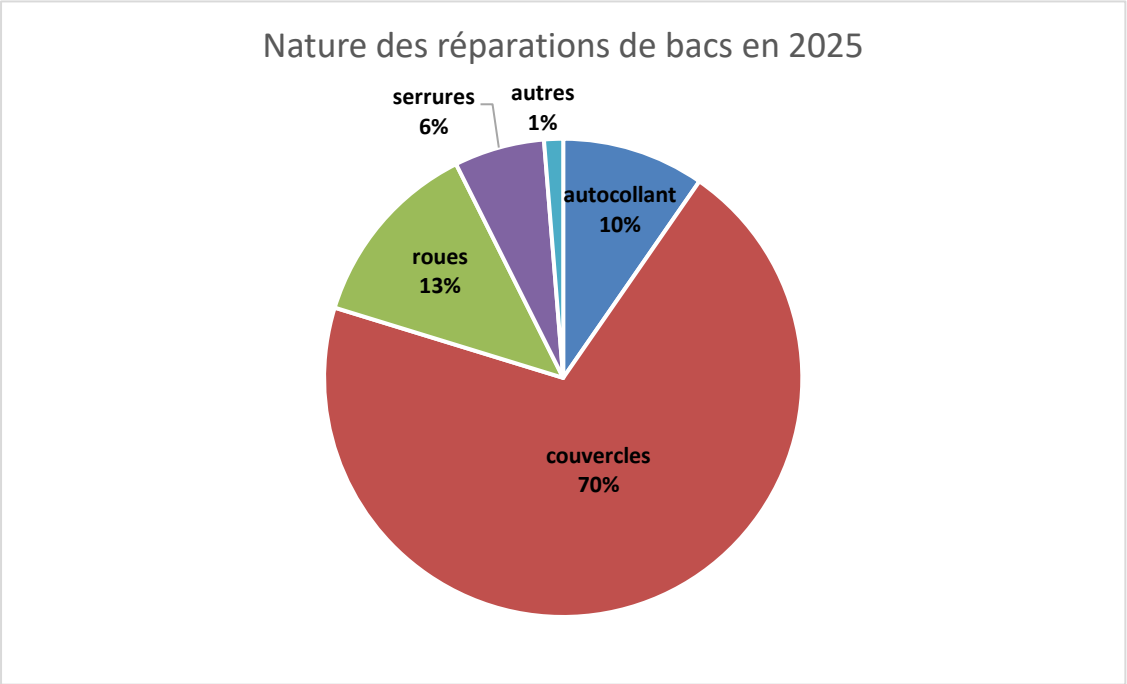
- **20 328 bacs gérés en régie** ;
- **2 430 bacs hors régie**.

Ainsi, le parc de bacs a continué à se développer afin de répondre aux besoins des usagers et d'accompagner les évolutions du service de collecte.



- **Les interventions réalisées sur tout le territoire**

Les interventions réalisées sur le terrain résultent soit de demandes formulées par les usagers, soit du signalement d'anomalies sur les équipements (couvercles, roues, cuves fendues, etc.) effectué par les équipes de collecte ou d'autres agents. Au cours de l'année, **288 réparations** ont été réalisées afin de maintenir les bacs en bon état de fonctionnement.



- **Les interventions sur le secteur hors-régie**

Les interventions réalisées sur le terrain sont principalement motivées par :

- les demandes formulées par les usagers ou les communes ;
- les anomalies signalées par le prestataire de collecte, telles que des couvercles endommagés, des roues défectueuses ou des cuves fissurées.

Afin de faciliter la récupération des bacs par les communes, deux permanences sont organisées chaque mois, le mardi et le jeudi matin.
Par ailleurs, lors de travaux impactant les circuits de collecte, des bacs de regroupement sont régulièrement mis en place afin de maintenir la desserte des habitants et d'assurer la continuité du service public de collecte.

7. Les indicateurs économiques et financiers

A. Montant annuel global des dépenses

Investissements : 1 159 379 €
Fonctionnement (hors amortissement) : 8 071 077 €

B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
Nicollin	Collecte OM et CS en porte à porte	Prestation de service de 4 ans	30 juin 2028	566 148	+ 188%
Suez	Collecte OM et CS en apport volontaire	Prestation de service de 4 ans	31 juillet 2029	22 234	/
Veolia	Collecte emballages en apport volontaire	Prestation de service 4 ans	30 octobre 2026	38 248	+ 14%
Veolia	Transfert CS en régie	Prestation de service 3 ans	31 mars 2027	65 148	+ 9%
Serfim recyclage	Exploitation de la déchèterie	Prestation de service 4 ans	31 mars 2028	634 647	+ 29%
Les Alchimistes	Collecte des déchets alimentaires	Prestation de service de 4 ans	31 mars 2028	164 245	+243%
TOTAL				1 490 660	**+34%**

• L'évolution du montant versé à Nicollin s'explique par deux éléments. D'une part, la collecte des déchets sur la commune de Jassans-Riottier a été reprise en gestion directe. D'autre part, en 2024, Nicollin n'avait réalisé la prestation que sur une période de six mois, après Ecodéchets. La comparaison avec 2025 intègre donc un effet année pleine, qui contribue à l'augmentation constatée.
• L'évolution du montant versé à Veolia pour la collecte des emballages en apport volontaire résulte à la fois de l'application des clauses de révision des prix prévues au marché et de l'augmentation des quantités collectées.
• L'évolution du montant versé à Veolia pour les prestations de transfert des collectes sélectives réalisées en régie est principalement liée à l'application des clauses contractuelles de révision des prix.
• L'augmentation de 29 % du coût de fonctionnement de la déchèterie par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'application des clauses de révision des prix du marché ainsi que par la conclusion d'un avenant permettant le recrutement d'un troisième gardien. Ce renfort était nécessaire afin d'assurer la gestion des nouvelles filières de reprise, le suivi des relations avec les éco-organismes et l'accompagnement des usagers dans le cadre de l'évolution des missions de la déchèterie.

• La hausse de 243 % pour Les Alchimistes est directement liée à l'accélération du déploiement des bornes en 2025. Avec un parc passant de 55 à 133 bornes sur le territoire, les besoins en collecte et en lavage ont fortement augmenté.

	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
Contributions SYTRAIVAL	3 249 005	6 %

• L'augmentation du montant reversé au **SYTRAIVAL** s'explique principalement par plusieurs facteurs cumulés. D'une part, depuis le **1er janvier 2025**, la Communauté d'agglomération assure directement la gestion des déchets de la commune de **Jassans-Riottier**, dont les tonnages sont désormais intégrés aux flux traités et facturés. D'autre part, les coûts de traitement ont progressé sous l'effet de la hausse des tarifs, notamment pour la **valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles** (augmentation du coût à la tonne et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ainsi que pour le **tri des emballages**.
• Concernant la collecte sélective, une augmentation des dépenses de traitement est également observée en raison de la hausse des tonnages de **refus de tri**. Bien que le taux de refus demeure globalement stable, l'augmentation des quantités d'emballages collectées entraîne mécaniquement une hausse des tonnages refusés. Cette évolution génère des coûts supplémentaires de traitement, auxquels s'ajoute l'impact de la TGAP applicable à ces déchets.
• Pour les ordures ménagères résiduelles, les dépenses de traitement sont ainsi passées d'environ **1,70 M€ en 2024 à 2,08 M€ en 2025**. Cette évolution résulte à la fois de l'intégration des tonnages de **Jassans-Riottier** et de l'augmentation des tarifs de traitement.

C. Coût aidé du service et financement

Le **coût aidé du service public de prévention et de gestion des déchets** correspond au coût net restant à la charge de la collectivité après déduction de l'ensemble des recettes perçues pour l'exploitation du service.
Il prend en compte l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du service, notamment les charges de structure, les actions de communication et de sensibilisation, les opérations de prévention, les coûts de collecte et de traitement des déchets ainsi que les amortissements des équipements.
De ces dépenses sont déduites les différentes recettes perçues par la collectivité, telles que les ventes de matériaux issus du tri, les recettes liées à la valorisation énergétique, les soutiens versés par les éco-organismes et les autres produits d'exploitation.

	Euros TTC	Euros / habitant
Coût du service	8 312 867	112,8
Produits	1 158 983	15,7
Coût aidé du service	7 153 884	97,0
TEOM	7 323 777	99,3
Ecart*	169 893	2,3
Ecart en %	**2,3%**	

**Ecart entre le coût aidé et la TEOM*

Détail des dépenses :

Les charges fonctionnelles correspondent aux frais de gestion et de structures.
Les charges de prévention sont celles correspondant aux actions de sensibilisation, animations, compostage partagé, y compris masse salariale.

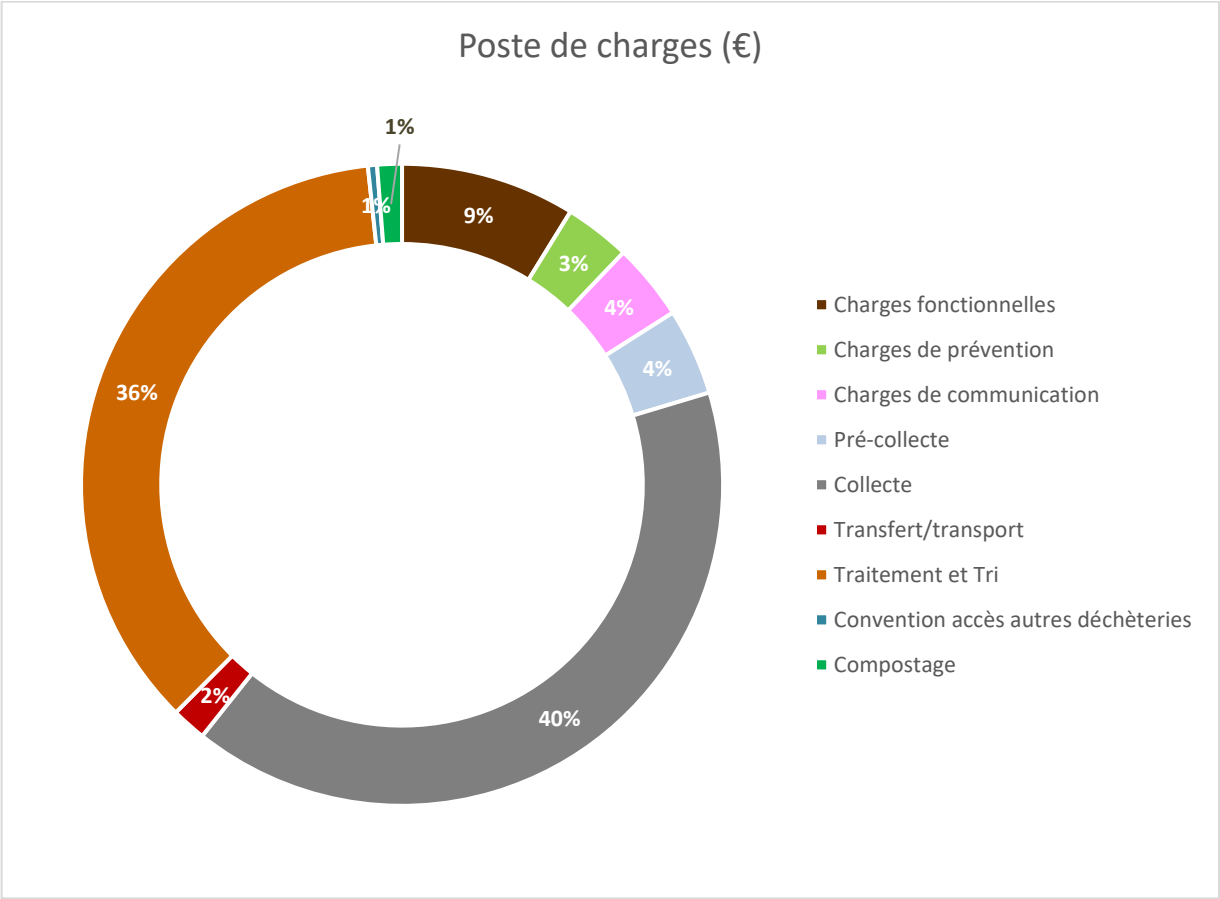
Les charges de collecte concernent tous les flux confondus (Ordures ménagères, emballages, papiers, verre, déchets alimentaires), tous frais confondus (frais de personnel, amortissement des biens …)
Les charges de traitement sont également tous flux confondus.
Les charges de transfert transport correspondent à l'acheminement des déchets issus de la collecte sélective vers les centres de tri ou les sites de traitement, afin qu'ils puissent être recyclés ou valorisés.
Les charges liées aux conventions concernent :

- La participation à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour l'accès des habitants de Jassans-Riottier aux déchèteries ;
- La participation à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'accès des habitants de Ville-sur-Jarnioux aux déchèteries ;
- La participation à la Communauté de Communes Saône Beaujolais pour l'accès des habitants de Saint-Etienne-des-Oullières à la déchèterie.

.

Postes de charges	Charges globales (€) HT
Charges fonctionnelles	**692 067**
Charges de prévention	**261 432**
Charges de communication	**304 351**
Pré-collecte	**343 793**
Collecte	**3 173 163**
Transfert/transport	**137 818**
Traitement et Tri	**2 820 492**
Convention accès autres déchèteries	**36 074**
Compostage	**97 757**
TOTAL	**7 866 948**

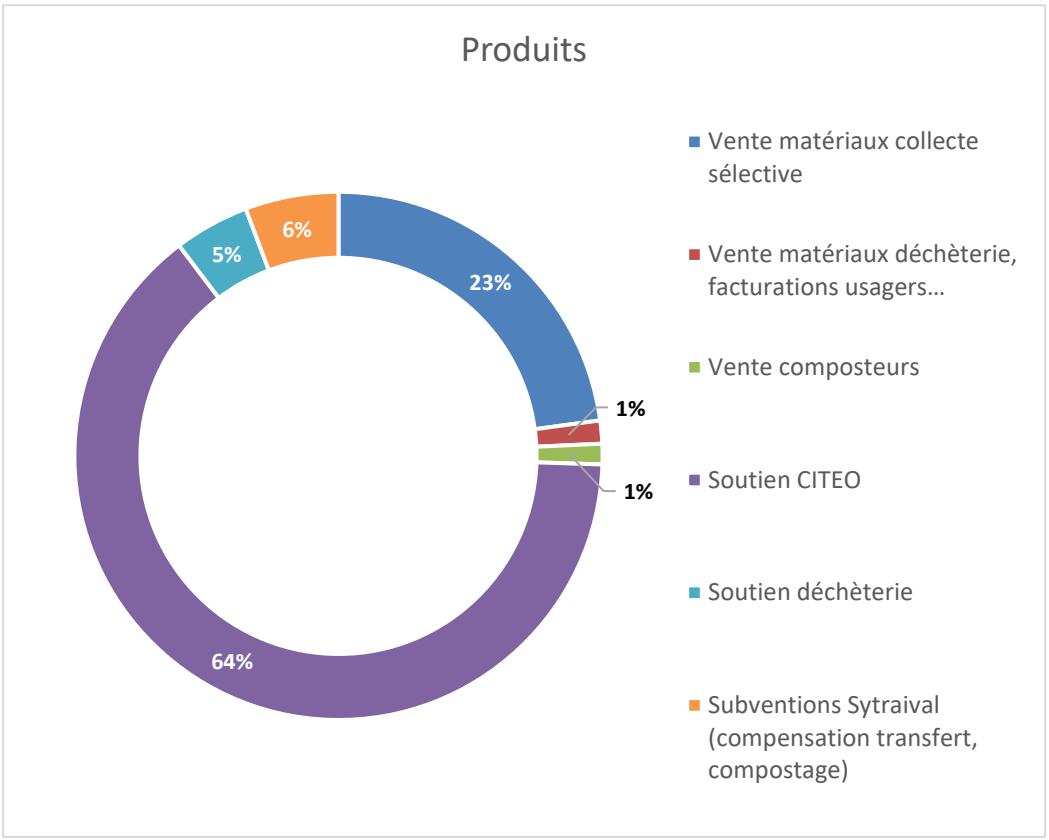
Les postes de charge subissent une augmentation globale en raison des avancées majeures déployées en 2025 et également en raison de la reprise de la collecte en gestion directe sur la commune de Jassans-Riottier.



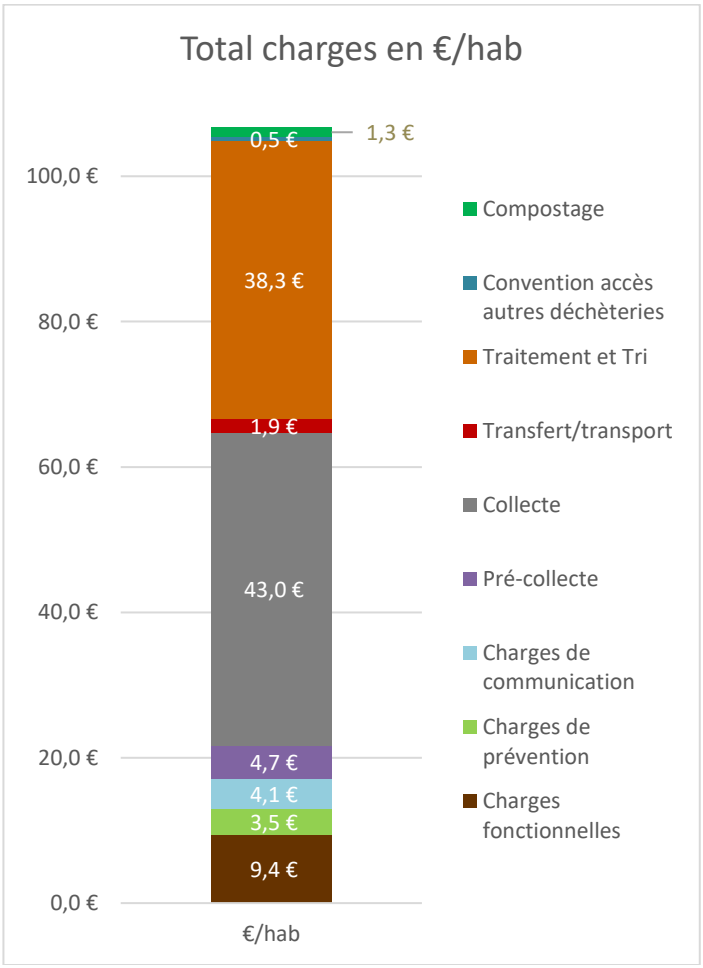
Détail des produits :

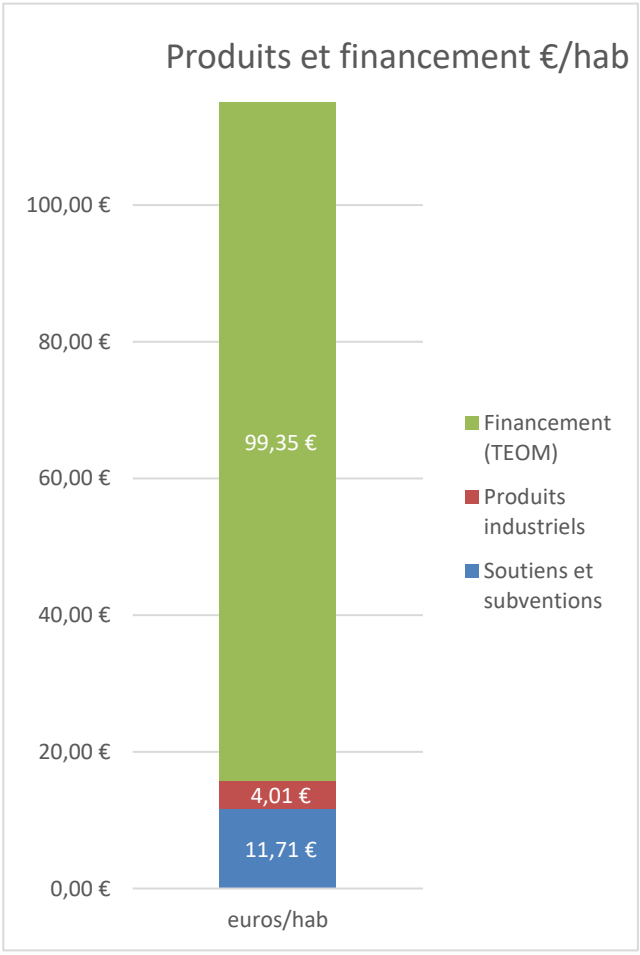
Les produits sont constitués d'une part, de la vente des matériaux issus de la collecte sélective, de flux collectés en déchèterie et de prestations payantes, et d'autre part, par des soutiens versés par les éco-organismes et des subventions. Il est précisé que les cours de reprise des matériaux sont fluctuants d'un mois à l'autre avec parfois des écarts importants.

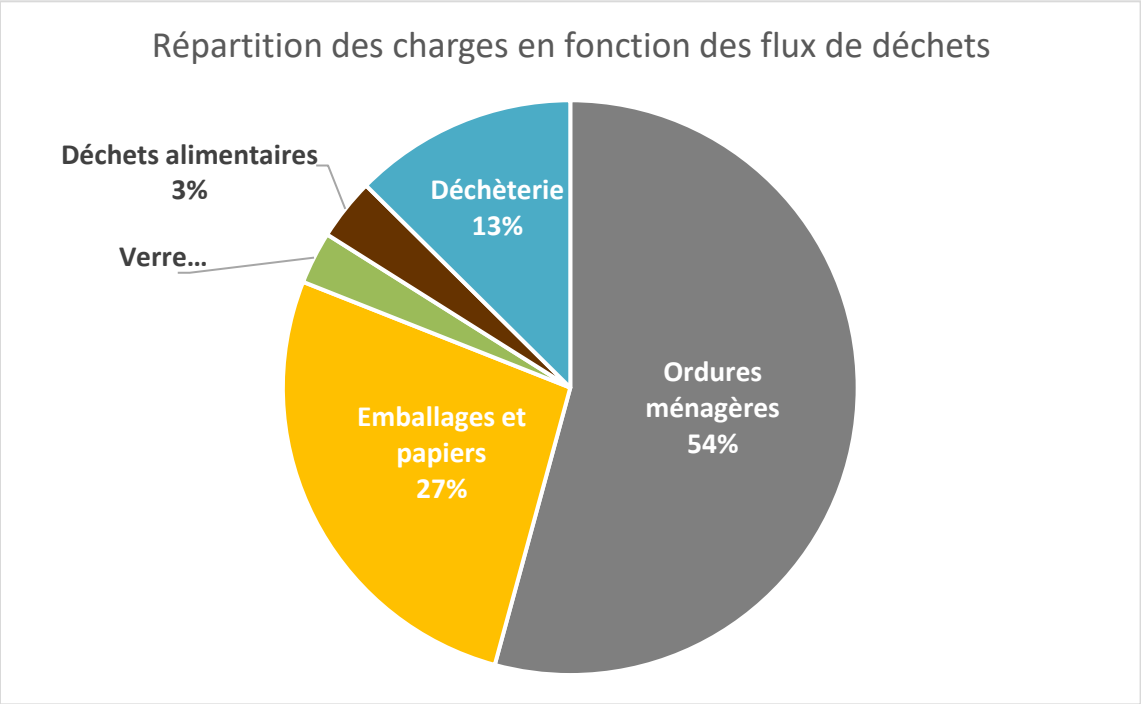
Produits	Euros
Produits industriels, dont :	**295 783**
Vente matériaux collecte sélective	264 870
Vente matériaux déchèterie, facturations usagers…	16 353
Vente composteurs	14 560
Soutiens, subventions, dont :	**863 200**
Soutien CITEO	743 569
Soutien déchèterie	53 433
Subventions Sytraival (compensation transfert, compostage)	66 198
TOTAL	**1 158 983**



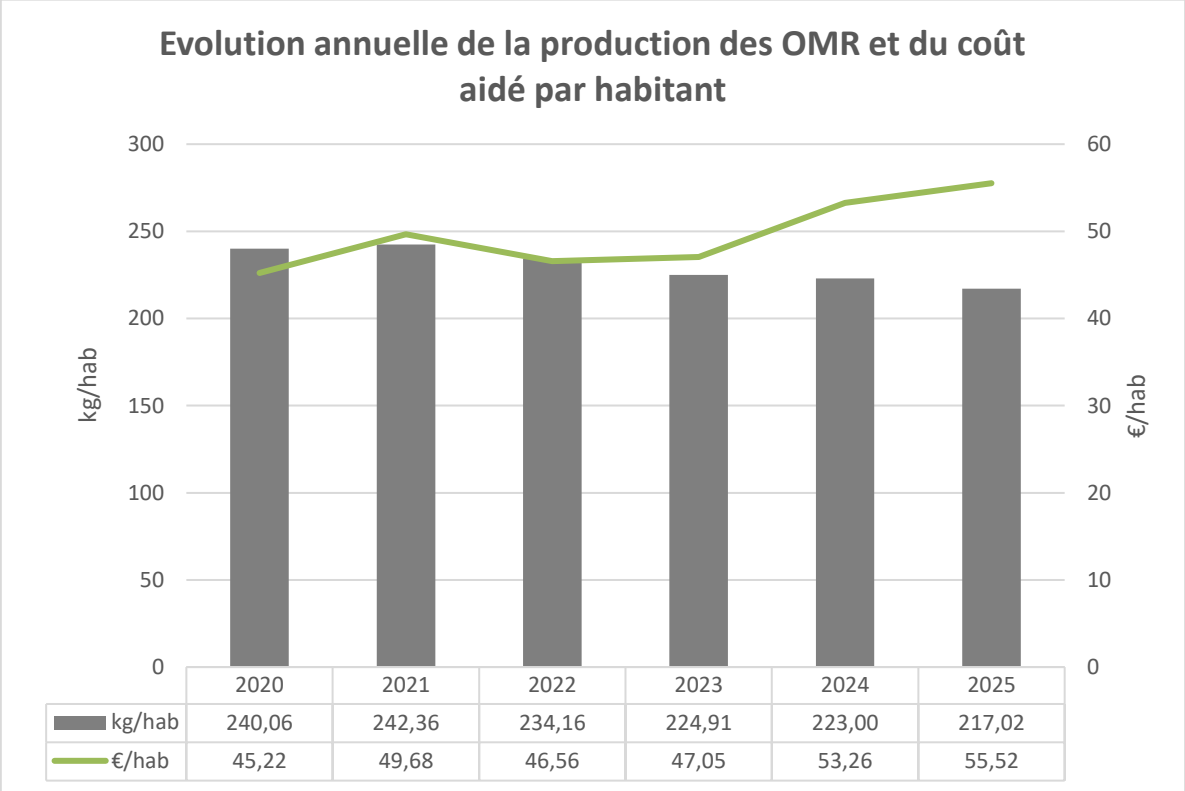
Répartition des charges, des produits et du financement :



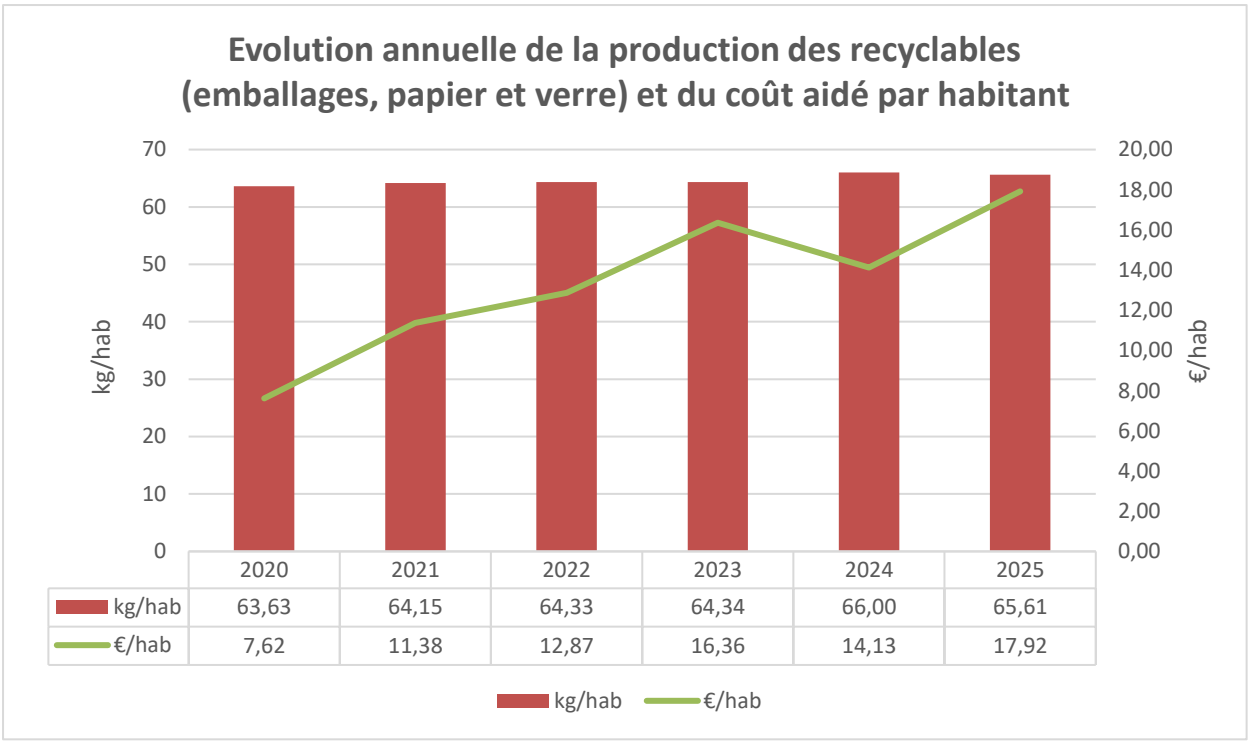


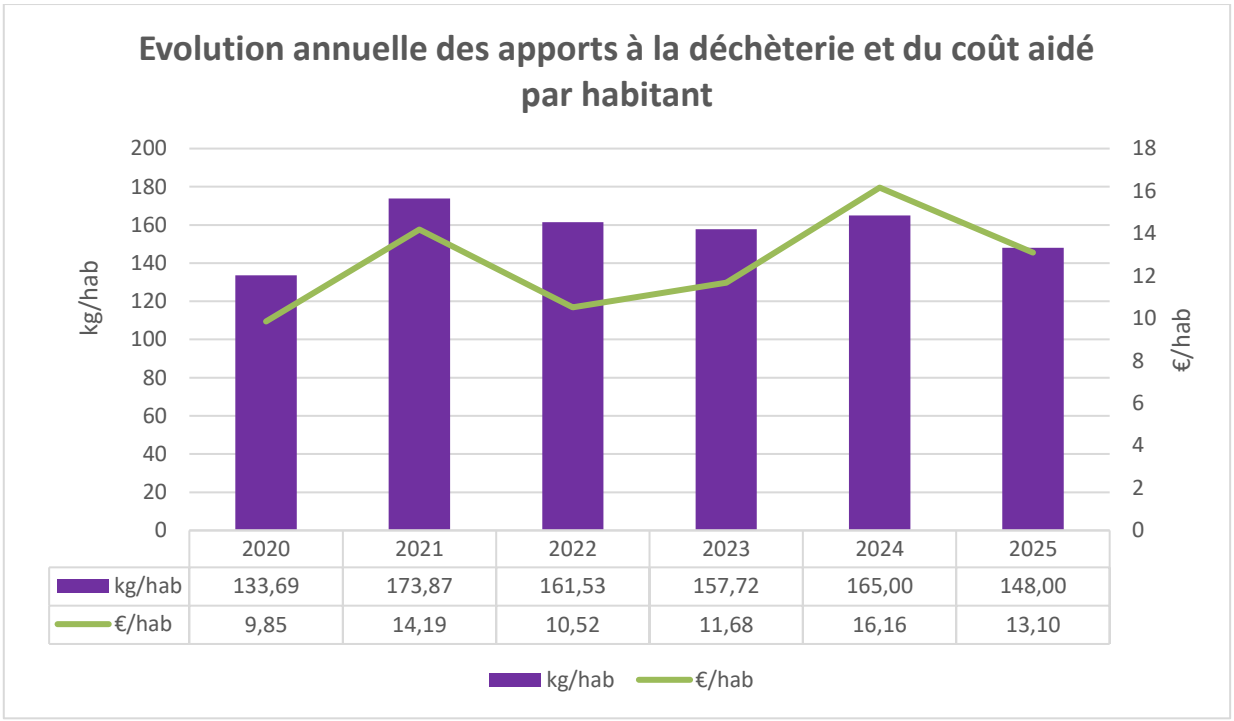


D. Evolution des coûts



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
kg/hab	240,06	242,36	234,16	224,91	223,00	217,02
€/hab	45,22	49,68	46,56	47,05	53,26	55,52


Evolution annuelle de la production des recyclables (emballages, papier et verre) et du coût aidé par habitant
kg/hab
€/hab
70
60
50
40
30
20
10
0
20,00
18,00
16,00
14,00
12,00
10,00
8,00
6,00
4,00
2,00
0,00
2020 2021 2022 2023 2024 2025
kg/hab 63,63 64,15 64,33 64,34 66,00 65,61
€/hab 7,62 11,38 12,87 16,36 14,13 17,92
kg/hab €/hab


Evolution annuelle des apports à la déchèterie et du coût aidé par habitant
kg/hab
€/hab
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
2020 2021 2022 2023 2024 2025
kg/hab 133,69 173,87 161,53 157,72 165,00 148,00
€/hab 9,85 14,19 10,52 11,68 16,16 13,10
kg/hab €/hab